



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Journée internationale pour les droits des travailleuses et travailleurs migrant.e.s et de leur famille : journée de lutte !

La journée internationale des migrant.e.s du 18 décembre aura lieu, cette année, dans un contexte de crise économique et sociale exacerbant l'instabilité mondiale, amplifiée par la pandémie qui touche plus particulièrement les plus pauvres et les plus précaires.

Dans les pays occidentaux, notamment européens, la question migratoire est quasi systématiquement traitée comme un problème qu'il conviendrait de circonscrire par tous moyens. Les dérives sécuritaires et nationalistes de ces gouvernements prises dans le cadre de l'épidémie accroissent toujours plus la pression sur les travailleurs et travailleuses migrant.e.s.

La CGT appelle à participer aux manifestations et aux mobilisations du 18 décembre aux côtés des travailleurs et travailleuses sans papiers, pour exiger leur régularisation, l'égalité des droits dans les entreprises, la protection sociale pour tous les migrant.e.s.

La CGT mène, depuis des années et en ce moment même, des actions concrètes pour la régularisation des travailleurs privés de titres de séjour et pour l'accueil des migrant.e.s.

La CGT a mis en lumière, depuis plusieurs années, que des pans entiers de l'économie ne pourraient fonctionner sans les travailleuses et travailleurs sans papiers. La pandémie et le confinement ont accentué cette réalité. Parce qu'ils sont travailleurs sans papiers, ils subissent des discriminations multiples, des conditions de travail dégradées et les contrats les plus précaires.

Les régulariser, c'est se battre contre le travail dissimulé, contre la précarisation de la société et tirer les conditions de travail de tout le monde vers le haut !

Le 25 octobre 2021, 300 travailleurs sans papiers ont d'ailleurs mené une grève coordonnée victorieuse dans 11 entreprises franciliennes pour leur régularisation mais aussi en obtenant l'amélioration conséquente de leurs conditions de travail.

Plus que jamais, la CGT revendique la régularisation immédiate de tous les travailleurs sans papiers sur simple preuve de leur relation de travail et demande la ratification par la France de la convention internationale pour les droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille adoptée par l'ONU le 18 décembre 1990.

Face aux fantasmes sur l'immigration, la CGT réaffirme le principe de réalité, d'égalité et d'unité du salariat.

Les travailleurs migrants font partie intégrante de la classe ouvrière de ce pays et ils ne doivent être ni ignorés, ni méprisés.

Nos intérêts sont communs dans les entreprises !

Plus que jamais : on bosse ici ! On vit ici ! On reste ici !

Montreuil, le 10 décembre 2021